



Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de l'Amélioration de la qualité de ses Habitats

Annexe « Mammifères »



Juin 2004

SOMMAIRE

1. Les mammifères (hors chiroptères)	
1.1. Les espèces en danger, vulnérables, rares et à surveiller en Champagne-Ardenne	3
1.2. Les autres espèces méritant une attention particulière en Champagne-Ardenne	16
2. Les Chiroptères	
2.1. Les espèces en danger, vulnérables, rares et à surveiller en Champagne-Ardenne	27
2.2. Les espèces dont la protection est prioritaire en Champagne-Ardenne	29
2.3. Les sites connus d'intérêts et justifiant des mesures de protection	36
Rédacteurs et Bibliographie	37

1. Les mammifères (hors chiroptères)

1.1. Les espèces en danger, vulnérables, rares et à surveiller en Champagne-Ardenne

Légende du tableau n°2

Listes rouges :

NE : Non Evalué

LR : faible risque

dc = dépendant des mesures de gestion

nt = quasi menacé

E = En danger

V = Vulnérable

R = Rare

S = à Surveiller

I = statut Indéterminé

Niveau d'abondance par département :

AR = assez rare

TR = très rare

C = commun ou largement réparti bien qu'en faible effectif

L = localisé

Ac = accidentel

A = Absent

Fiabilité :

1 = fiable

2 = à confirmer

Loi de protection de la nature (France)

Selon l'arrêté modifié du 17/04/81

P = espèce protégée au niveau national

C = espèce de gibier dont la chasse est autorisée

N = espèce susceptible d'être classée nuisible

Tableau n°1 : Mammifères en danger, vulnérables, rares et à surveiller en Champagne-Ardenne (hors Chiroptères)

Espèce	Listes rouges					Statut de protection				Population champardenaise	
	Monde	Europe	France	CA	Directive Habitat	Conv. de Berne	Loi France	Niveau d'abondance 08-10-51-52	Fiabilité		
Crossope aquatique			I	V		3	P	C C C C	1		
Crossope de Miller			I	V		3	P	L A A A	1		
Blaireau européen			S	S		3	C	C C C C	1		
Loutre	NE	V	E	E	II, IV	2	P	? A L	2		
Martre			S	S	V	3	C,N	C C C C	1		
Hermine			S			3	C	C C C C	1		
Belette			S			3	C,N	C C C C	1		
Putois			I	V	V	3	C,N	C C C C	1		
Genette			I	R	V	3	P	A TR TR TR	2		
Chat forestier			S	S	IV	2	P	C C C C	1		
Lynx boréal			E	R	II, IV	3	P	Ac A A Ac	2		
Ecureuil roux			S	S		3	P	C C C C	1		
Castor d'Europe			S	E		3	P	L ? A L	2		
Campagnol aquatique	LR : nt		I	S				TR TR TR TR	2		
Rat noir			I					TR TR TR TR	2		
Lérot	V					3		C C C C	1		
Muscardin	LR : nt				IV	3		C AR AR C	1		
Loir	LR : nt					3		AR C AR C	1		
Lièvre d'Europe			I			3	C	C C C C	1		

Remarque : les espèces apparaissant sur les listes rouges mondiale, européenne ou nationale devraient normalement figurer sur celle de Champagne-Ardenne, ne serait-ce que par des codes NE/S/I (Lérot, Muscardin, Loir, Rat noir, Hermine, Belette et Lièvre).

Les Crossopes aquatique *Neomys fodiens* et de Miller *Neomys anomalus*

Ecologie

Les deux espèces de Crossopes peuvent vivre en sympatrie et occuper quasiment les mêmes milieux. Cependant *Neomys fodiens* utilise préférentiellement les cours d'eau, alors que *Neomys anomalus* fréquente plutôt leur berges (elle adopte un comportement plus terrestre). Elles affectionnent les bords de cours d'eau possédant une bonne couverture végétale assurant le maintien de l'humidité et une nourriture abondante (lombrics, insectes), des souches, des pierres et des galeries (abris). On les trouve aussi dans les tourbières, les marais et prairies humides (très appréciés par *Neomys anomalus*), les rigoles de drainage et fossés. La nature de l'habitat n'est donc pas un critère pour différencier les deux espèces, la meilleure technique pour les identifier restant l'analyse des restes osseux.

Répartition

La Crossope aquatique habite toute la France et presque toute l'Europe. La répartition de la Crossope de Miller est restreinte à l'Europe de l'Ouest et sa répartition nationale est très morcelée. En 1973, ST GIRONS estimait que cette dernière n'était inféodée qu'aux massifs de haute montagne. Elle fut ensuite découverte dans les Ardennes (VAN LAAR et DAAN, 1976), dans le Jura et dans les Vosges. C'est récemment que cette présence « exclusive » en altitude fut contestée. En Normandie, des populations sont détectées dans la Manche et dans l'Orne puis dans le Calvados et en Mayenne. Elle reste tout de même rare et ses populations semblent isolées les unes des autres. *Neomys fodiens* est plus commune et présente dans toute la France.

En Champagne-Ardenne, la Crossope de Miller est localisée à quelques secteurs des Ardennes en vallée de la Semoy et de la Vrigne à l'Est de la Meuse qui semble être une « barrière » écologique pour l'espèce (COPPA, 1987). La donnée la plus récente provient d'une analyse de pelotes de réjection à Gespunsart (HERVE, 1999, *obs pers*) sur la localité où elle fut découverte en 1976. La Crossope aquatique, se rencontre dans toutes nos régions naturelles mais avec des densités variables. Elle est abondante en Argonne et Champagne humide, sur les crêtes et le plateau Ardennais, en Haute-Marne et beaucoup plus localisée en Champagne crayeuse.

Menaces et mesures de protection

Ces deux espèces sont protégées par la loi et inscrites sur les listes rouges nationale (indéterminé) et régionale (vulnérable).

Les deux *Neomys* dépendent des milieux humides. La disparition de ces derniers (par drainage, curage, enrochement des berges, pollutions, assèchements...) est donc très préjudiciable à ces espèces. Le maintien d'îlots de marais et ruisseaux ne suffit pas à leur survie (en particulier *Neomys anomalus* dont la capacité de dispersion est très faible). La fragmentation des habitats et la disparition des corridors écologiques reliant les diverses populations (dans ce cas présent, les vallées et vallons humides) menacent ces deux espèces comme d'autres espèces de mammifères « aquatiques » (Loutre, Castor...). L'utilisation des insecticides qui limitent les proies et peuvent affaiblir le potentiel de reproduction (COPPA, 1987), constituent aussi une menace pour ces espèces. L'expansion de la colonisation des berges de la Semoy par le caravaning, les bungalow et autres campings (et activités sportives qui en découlent), déjà constaté en 1987 par COPPA, réduit peu à peu les habitats favorables à la Crossope de Miller. Un meilleur contrôle de ces pratiques serait bénéfique.

Le Blaireau européen *Meles meles*

Ecologie

Le Blaireau a pour habitat les forêts de feuillus ou les boisements mixtes, souvent en terrain accidenté ou vallonné. Il fréquente également les haies, bosquets, champs en lisière de forêt et landes.

Le Blaireau est nocturne. Son activité est réduite en hiver mais sans véritable hibernation. Sa longévité peut atteindre 20 ans. Il vit en clan, dépassant le simple groupe familial.

Le Blaireau est omnivore et fréquemment charognard. Il se nourrit principalement de vers de terre en hiver et au printemps. Son régime alimentaire est plus hétérogène en été et en automne avec une nette dominance phytophage (fruits, céréales, tubercules). Des insectes (coléoptères, larves de guêpes, ...), mollusques, amphibiens et micro-mammifères sont également fréquemment consommés.

Répartition

En France, le Blaireau est présent partout sauf en Corse, mais plus abondant dans la moitié orientale du pays. La densité de l'espèce en Europe continentale est estimée à 0,1 – 5 individus par km² (GRILLO, 1997).

Le Blaireau est présent dans les quatre départements de la région. Il est quasi absent de Champagne crayeuse et commun dans les zones forestières (Argonne, Forêt d'Orient, Haute-Marne).

Menaces et mesures de protection

Les populations de Blaireau subissent de fortes pressions dues à l'homme : destruction lors des campagnes de lutte contre la rage, mortalité routière, modification de son habitat et prélèvements cynégétiques. En Haute-Marne, le Blaireau fait l'objet d'une augmentation constante des captures (1996 : 4, 1997 : 10, 1998 : 17, 1999 : 32, 2000 : 51, 2001 : 73, 2002 : 64). Cette augmentation des captures n'est pas obligatoirement le signe d'une augmentation des populations.

La période de la chasse au Blaireau couvre une grande partie de l'année : du 15/05 au 15/01 dans la Marne et les Ardennes, « Vénérerie de blaireau » du 15/05 au 15/09 dans l'Aube et « chasse sous terre » du 24/09 au 15/01 avec une réouverture du 15/05 au 15/06 en Haute-Marne (dates en 2001).

Le Blaireau n'est pas menacé mais à surveiller. Les mesures de protection concerneraient son habitat et la limitation des prélèvements.

La Martre *Martes martes*

Ecologie

La Martre fréquente les forêts de conifères adultes et les boisements mixtes. Elle évite les milieux ouverts et la proximité des habitations humaines. Son activité est nocturne et crépusculaire ainsi qu'en partie diurne de juin à octobre.

La Martre est considérée comme un prédateur généraliste mais avec une double spécialisation saisonnière. En été et à l'automne elle consomme des insectes et des fruits alors qu'en hiver, les petits rongeurs et les passereaux constituent l'essentiel de son alimentation. C. RIOLS (*in litt.*) a réalisé un important travail sur le régime alimentaire de la Martre (17 000 fèces analysées de 1987 à 2001 provenant de diverses régions françaises dont 12 865 pour la Champagne). Il a constaté la diversité des proies : 178 espèces animales et 37 espèces végétales.

Répartition

La Martre est rare et irrégulière dans la moitié Ouest de la France, absente du littoral méditerranéen et atlantique mais abondante dans l'Est (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté) ainsi que dans le massif alpin, le nord-est du Massif central et les Pyrénées.

En Champagne-Ardenne, elle est commune dans les quatre départements mais de manière hétérogène. Absente de Champagne crayeuse sauf dans les camps militaires et bien représentée dans les régions forestières (Champagne humide, Barrois et autres).

Menaces et mesures de protection

L'habitat forestier de la Martre s'est morcelé au fil des siècles entraînant la réduction de ses populations. Sa régression est due aussi aux destructions massives (empoisonnements, piégeages) dont elle a fait l'objet. Les activités touristiques en forêt, selon leur nature, peuvent être une source de dérangement.

La Martre est classée nuisible sur l'ensemble des départements de l'Aube et de la Marne. Dans les Ardenne et en Haute-Marne son piégeage est ciblé sur les zones affectés par les dommages causés par cette espèce notamment à proximité des habitations, des élevages et installations de repeuplement.

A titre d'exemple, le bilan des captures 2000-2001 dans la Marne s'élève à 343 Martres.

En 2001, la Martre était classée nuisible dans tout ou partie de 51 départements (données DNP) et l'ONCFS (2002) indique qu'en 1999 – 2000 elle a été piégée dans 12 % des communes françaises.

La Martre est inscrite sur les listes rouges nationale et régionale comme une espèce « à surveiller ». Elle est donc potentiellement fragile et mérite une attention particulière, .

L'Hermine *Mustella erminea*

Ecologie

Tous les milieux ou presque conviennent à l'Hermine. Elle fréquente les champs, prairies, lisières forestières, haies, fossés, friches broussailleuses, vergers et parcs boisés. Elle apprécie la proximité des ruisseaux et étangs mais évite les zones de cultures dépourvues de haies ainsi que les forêts denses. Son activité est en grande partie diurne en été et davantage nocturne en hiver. L'Hermine consomme principalement des rongeurs (campagnols, mulots et souris), de jeunes Lapins de garenne, des petits oiseaux, plus rarement des insectivores (musaraignes, taupes) et occasionnellement des invertébrés et des reptiles. Son territoire varierait entre 30 et 40 hectares selon les régions et l'abondance des proies. Les variations de densité de population (de 1 à 10 individus pour 100 hectares) sont liées notamment aux pullulations du Campagnol terrestre.

Répartition

En France, l'espèce est rare voire absente de la zone méditerranéenne et dans le sud-ouest. Les populations les plus stables se développent dans les régions à forte densité de Lapins ou de campagnols du genre *Arvicola*.

En Champagne-Ardenne, l'Hermine est absente des zones de grandes cultures (Champagne crayeuse) et de forêt dense. Elle est commune dans les zones bocagères de Champagne humide, du Bassigny, d'Apance-Amance et des crêtes pré-ardennaises.

Menaces et mesures de protection

Par arrêté ministériel en date du 30 septembre 1988, l'Hermine a été soustraite de la liste des espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire français. Le piégeage, sélectif, des autres espèces n'est donc plus une cause de menace.

Par contre, la dégradation de son habitat par intensification de l'agriculture peut constituer une vraie menace à long terme pour cette espèce qui est considérée « à surveiller » sur les listes rouges nationale et régionale. Elle peut souffrir ponctuellement d'une réduction de ses proies (ex : myxomatose chez le Lapins de garenne). Les campagnes d'empoisonnement des Campagnols peuvent avoir des effets directs ou indirects sur ses populations.

La Belette *Mustella nivalis*

Ecologie

La Belette occupe des habitats très variés, dépendant surtout de la présence de petits rongeurs. Elle fréquente les lisières de forêts, haies, talus, fossés, broussailles, vergers, parcs, champs, y compris les grandes plaines céréalières dépourvues de haies. Elle évite les terrains humides et les forêts denses. Elle est aussi bien diurne que nocturne. Sa reproduction est fonction de l'abondance de ses proies (0 à 3 portées dans l'année). Dans ces conditions, les densités de population varient fortement jusqu'à excéder localement 20 individus pour 100 hectares lors des pullulations de campagnols. Elle se nourrit de petits rongeurs (campagnols, mulots, souris) principalement (60 à 95 % des proies) ou lorsque ces derniers sont rares, de petits oiseaux, d'insectivores (musaraignes, taupe), de jeunes Lapins de garenne en complément.

Répartition

En France, l'espèce est présente partout. Ses mœurs discrètes rendent son statut difficilement appréciable. Elle semble malgré tout commune dans toute la région Champagne-Ardenne.

Menaces et mesures de protection

La Belette figure sur la liste rouge nationale et régionale avec le statut « à surveiller ».

La Belette figure sur la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles.

En Champagne-Ardenne, la Belette est classée nuisible dans les départements de la Marne et de l'Aube. Elle n'est pas classée nuisible dans les Ardennes et en Haute-Marne. Il est difficile d'apprécier l'impact du piégeage sur cette espèce compte-tenu du caractère cyclique de la dynamique de cette population très étroitement liés à la démographie du Campagnol des champs qui constitue l'essentiel de son régime alimentaire.

En 2001, elle était classée nuisible dans tout ou partie de 45 départements (47 %) (données DNP). L'ONCFS (2002) indique qu'en 1999-2000, elle a été piégée dans 8,5 % des communes françaises.

Le Putois *Mustela putorius*

Ecologie

Les habitats préférés du Putois sont les zones humides (rivières, ruisseaux, étangs), mais également les bocages, bois clairs, lisières forestières. Il se rapproche parfois des habitations. Il est plus rare dans les forêts denses.

Exclusivement nocturne, il effectue des déplacements pouvant atteindre 4 à 5 kilomètres. Les domaines vitaux seraient très variables, de 50 à 300 hectares. Très nettement carnivore, il consomme principalement des campagnols, souris et rats surmulots (espèce pouvant poser des problèmes aux équilibres biologiques et dont le Putois est un des rares prédateurs régulier), auxquels s'ajoutent amphibiens, oiseaux et Lapins de garenne ; les poissons, musaraignes sont consommés plus occasionnellement et le rat masqué figure parfois parmi ses proies.

Répartition

L'espèce est présente et commune dans les quatre départements de la région mais de façon hétérogène en fonction des milieux. Il est présent principalement en Champagne humide, dans les camps militaires de la Marne et de l'Aube, en Argonne, sur les Crêtes pré-ardennaises et dans le sud-ouest haut-marnais.

Menaces et mesures de protection

Depuis 1950 environ, les populations françaises subissent un déclin général (SIRUGUE, 1995) par suite de l'assèchement des zones humides, de l'arrachage des haies et de la raréfaction des proies (Lapins-myxomatose et rat-dératisation). Secondairement la circulation routière et le piégeage sont des facteurs de mortalité...

Le Putois est considéré comme étant une espèce vulnérable sur la liste rouge régionale du fait de la régression des zones humides. Sur le plan national, son statut est indéterminé.

Le Putois est classée nuisible sur l'ensemble des départements de l'Aube et de la Marne. Dans les Ardenne et en Haute-Marne son piégeage est ciblé sur les zones affectés par les dommages causés par cette espèce notamment à proximité des habitations, des élevages et installations de repeuplement.

En Haute-Marne, en moyenne 40 putois ont été piégés par an sur les 6 dernières années (60 en 2000-2001).

Au niveau national, selon des données de la DNP en 2001, le Putois était classé nuisible dans tout ou partie de 44 départements (46 %). Il a été piégé dans 8,6 % des communes en 1999-2000 (ONCFS, 2002).

Les mesures de protection concernent en priorité l'habitat : maintien ou restauration des zones humides et des haies. Un meilleur ciblage des zones où le piégeage est nécessaire permettrait apporter localement des résultats positifs.

Le Chat forestier *Felis sylvestris*

Ecologie

Le Chat forestier ou Chat sauvage vit dans les régions à forte couverture boisée où les grands massifs caducifoliés ou mixtes comportant des clairières, lisières, à proximité de friches, marais, herbages. C'est dans les milieux semi-ouverts qu'il se procure la majeure partie de sa nourriture : petits rongeurs (95 %) et plus particulièrement les Campagnols (80 %) (SFEPM, 1984).

Le domaine vital des mâles (300 – 350 ha dans les meilleures zones) est 2 à 3 fois plus grand que celui des femelles (75 ha).

Les activités de chasse sont essentiellement crépusculaires.

Répartition

En France, l'espèce est principalement présente dans le quart nord-est du pays (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine, Franche-Comté) mais aussi dans les Pyrénées. Le Chat sauvage est commun dans les quatre départements de la région, présent dans tous les massifs forestiers et absent en Champagne crayeuse (sauf des camps militaires).

Menaces et mesures de protection

Répandue dans toute la France au Moyen-Age, l'espèce s'est fortement raréfiée au cours des siècles par suite du morcellement des zones boisées, puis des destructions systématiques (piégeage, tirs). Depuis sa protection légale (1976) le Chat forestier ne semblerait plus particulièrement menacé (DUQUET, 1995). Toutefois, la mortalité routière (869 Chats forestiers écrasés sur 300 km d'autoroute en 10 ans - 1992/2001 - en Champagne et secteurs limitrophes), (C. RIOLS *in litt.*), les tirs et le piégeage (involontaires ou illégaux mais toujours d'actualité), l'apparition de maladies comme la leucose féline et le risque d'hybridation avec des chats domestiques, sans oublier la dégradation d'une part non négligeable de ses milieux de chasse par les mises en culture, font que l'espèce demeure sensible.

Notre pays et notre région ont une responsabilité particulière dans la conservation et la restauration du Chat forestier tant au niveau national qu'europpéen.

La protection de son habitat (non morcellement et maintien des milieux prairiaux proches des forêts riches en ressources alimentaires) semble primordiale.

Son utilité comme prédateur des Campagnols mériterait d'être mieux connue. Des actions de sensibilisation et d'informations mériteraient d'être menées pour réduire le nombre des destructions.

Le Castor d'Europe *Castor fiber*

Ecologie

Le Castor vit au bord des rivières, ruisseaux, étangs et lacs. Il affectionne les zones de retenue des anciens moulins. La présence d'une importante végétation riveraine, saules et peupliers principalement, lui est essentielle. La présence permanente d'eau (au moins 60 cm de profondeur) est également un facteur indispensable à l'espèce.

Il ne sort de sa hutte ou de son terrier creusé dans une berge qu'à la nuit tombée : son activité est essentiellement nocturne, en partie crépusculaire et rarement diurne. Le domaine vital d'une famille s'étend sur 1 ou 2 kilomètres de cours d'eau et ne s'écarte guère de plus de quelques dizaines de mètres de l'eau.

Le Castor est strictement végétarien. En été, il mange essentiellement des plantes aquatiques et des feuilles de saules. De l'automne au printemps, il abat des arbustes (saules, peupliers, frênes, trembles, ...) dont il consomme les parties ligneuses (écorce, rameaux).

Répartition

Le Castor habitait autrefois la majorité du territoire français. Dès la fin du XIX^e siècle, la chasse de cette espèce, motivée par l'attrait de la fourrure, de la viande et du castoréum, a été une des causes majeures de sa disparition (LEGER, 1996 a). Les mesures de protection prises en 1909 dans 3 départements du sud de la France ont permis au Castor de se maintenir et même de progresser. La protection étendue en 1968 à tout le territoire national, combinée au développement de la population naturelle de Castor du Rhône ont permis d'envisager sa réintroduction notamment en Champagne-Ardenne. Ainsi, entre 1965 et 1967, des animaux provenant du Rhône ont été relâchés sur les étangs de la forêt domaniale du Der en Haute-Marne. Environ 5 sites étaient occupés au début des années 1970 (LEGER, 1996 b), le développement maximum de cette petite population étant atteint au cours des années 1980. Mais un déclin rapide et généralisé de l'espèce est enregistré vers la fin des années 1980. L'enquête menée par l'ONC en 1993-94 a permis de localiser trois sites fréquentés avec certitude : l'ancien réservoir de Champaubert, la rivière Blaise et la rivière Marne en amont de Saint-Dizier. Cette population était de l'ordre de 15 à 20 individus (ONCFS, 2000). L'espèce a dû persister jusqu'en 1999 au moins à la confluence de l'Aube et de la Seine dans le département de la Marne (BROUILLARD, *comm. pers.*). La présence de castor est connue depuis une dizaine d'année sur les boucles de la Marne entre Mairy/marne et Vésigneul sur Marne en Amont de Châlons en Champagne. Par ailleurs, plusieurs individus sont présents dans les Ardennes à Thilay, Givet et Chooz (suite à des lâchers sauvages par des belges). Ils sont suivis régulièrement par l'ONCFS (DAPVRIL, *comm. pers.*).

Menaces et mesures de protection

Dans le secteur du Der, les principales menaces sont liées à la gestion des niveaux d'eau : marnage trop important du lac (vidanges annuelles et décennales) et au manque de connexion entre le lac et les rivières proches (isolement). Des facteurs aggravants s'ajoutent à cela comme la mortalité routière, la destruction par confusion avec le Ragondin. Les dégâts qu'il peut provoquer sur les arbres pourraient être mal perçus localement par les propriétaires notamment dans les Ardennes. Les dérangements occasionnés par les touristes venus les observer pourraient aussi engendrer un dérangement significatif. Le plan de gestion du Lac du Der (POIRE, 1996) et le document d'objectifs proposent plusieurs mesures : création ou restauration de bassins, de digues, de fossés, rajeunissement de la saulaie cendrée, plantation de talus, protection d'une route, étude d'aménagements pour que le Castor puisse emprunter les ouvrages et suivi des castors.

La Loutre *Lutra lutra*

Ecologie

La plupart des milieux aquatiques conviennent à la Loutre avec une préférence pour les eaux douces, courantes ou stagnantes. La présence de végétation sur les berges est très importante. Essentiellement nocturne, elle est parfois active de jour dans les endroits calmes. Son domaine vital à l'âge adulte s'étend sur 5 à 20 kilomètres le long des cours d'eau ; en zone de marais il est de 20 à 30 km². Elle se nourrit principalement d'animaux aquatiques : poissons (60-90 %), crustacés, mollusques, insectes, grenouilles, rongeurs et oiseaux d'eau. En fin d'été, elle mange également des baies.

Répartition

En 1930, la Loutre était présente dans toute la France. A la fin du XIX^e siècle, la chasse et le piégeage (pour sa fourrure et la protection de la pêche) ont entraîné une diminution de l'espèce. Mais c'est la destruction des habitats, en particulier due à la pollution qui a été responsable de sa dramatique régression dès 1950. Son aire de répartition s'est trouvée alors morcelée. Malgré sa protection depuis 1972, la Loutre a disparu ou régressé des trois quarts du territoire national. Seules les populations du Massif Central, de la façade atlantique et de Bretagne ont résisté. Depuis le début des années 1980, on assisterait à un mouvement de recolonisation vers l'est depuis le Massif Central. Actuellement, la situation de la Loutre est très précaire en Champagne-Ardenne. On ne compterait plus que quelques individus, dans des vallées du Sud Haute-Marne et le PNRFO (AESN, 2002), selon des observations directes ou des indices de présence comme les épreintes, mais les risques de confusion sont très élevés.

Menaces et mesures de protection

Les menaces actuelles sont : la modification des milieux (assèchement de marais, rectification des berges, mise en culture des bords de rivières jadis inondables, création de barrages-réservoirs), le dérangement (lié au développement touristique, l'aménagement à cette fin des étendues d'eau, l'accès facilité au bord des rivières), l'empoisonnement, le piégeage accidentel (pièges à Rat musqué), la mortalité routière, la pollution des eaux d'origine industrielle ou agricole (disparition du poisson). Des enquêtes portant sur les secteurs fréquentés par la Loutre sont le préalable à la mise en place de mesures de protection adaptées : préservation voire réhabilitation écologique de cours d'eau, sauvegarde des ressources piscicoles, conservation des composantes paysagères, limitation des dérangements humains et création d'échanges entre les différents sites fréquentés (corridors). Ainsi, l'Agence de l'Eau Seine Normandie mène une étude portant sur l'historique de la Loutre dans le bassin, les causes de sa disparition et la faisabilité de sa recolonisation. La réintroduction ne pourrait être envisagée que si les conditions qui ont éliminé les loutres avaient disparu, qu'aucune pollution n'était à craindre et que la faune aquatique était suffisamment importante pour nourrir une population stable. Il est préférable de favoriser une recolonisation naturelle en protégeant les habitats. Ailleurs en France, la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères a créé des havres de paix, des dispositifs de contournement de barrages ainsi que des passages sous les routes, en même temps qu'un travail de sensibilisation du public. Des travaux scientifiques, menés sur l'alimentation, l'habitat et la toxicologie, ont été financés, en grande partie, par le ministère chargé de l'environnement (MAURIN, 1994).

Le Muscardin *Muscardinus avellanarius*

Ecologie

On rencontre le « rat d'or » dans les forêts de feuillus : lisières, sous-bois denses, taillis riches en noisetier, parcelles de régénération, haies proches des forêts. Il a besoin d'une strate arbustive basse assez dense composée de clématites, broussailles, ronciers ou autres chèvrefeuilles (Il peut ainsi se déplacer sans être obligé de se rendre au sol) et d'une végétation très diversifiée (lui assurant un grand éventail de nourriture). C'est un animal nocturne, très discret, actif d'avril-mai à octobre-novembre. La majeure partie du temps, son nid, petite sphère composée de feuilles et d'herbes, se situe assez bas (0,5 à 1,3 m) même si on peut le trouver à plus de dix mètres de hauteur. Il se nourrit de faines, de noisettes, de fruits, de fleurs et bourgeons et même d'insectes.

Répartition

Le Muscardin est présent dans toute l'Europe (de la France à l'Oural) exceptée l'Espagne et les pays nordiques. Dans notre pays, il est absent du sud-ouest et en Corse. On peut le rencontrer jusqu'à 1500 m d'altitude. Il est bien représenté en Champagne-Ardenne, du moins dans les régions naturelles forestières (sa répartition est comparable à la cartographie des forêts de feuillus de la région). Il est considéré comme commun en Haute-Marne et dans les Ardennes (départements très forestiers) et assez rare dans l'Aube et dans la Marne. Contrairement à la majorité des micro-mammifères, le Muscardin se reproduit peu mais possède une durée de vie assez importante. Ses densités sont donc souvent faibles ce qui peut expliquer sa discrétion et sa rareté.

Menaces et mesures de protection

Le Muscardin est une espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat mais qui ne fait pas partie de la liste des espèces protégées de France. Les principales menaces pour ce petit gliridé sont liées aux pratiques sylvicoles. L'enrésinement lui est très néfaste. Dans certains secteurs des Ardennes, COPPA (1991) a constaté que le Muscardin était confiné aux parcelles de feuillus.

Il faut conserver les vieux arbres, éviter l'arrachage systématique des ronciers, conserver la plus grande diversité d'espèces végétales et de stades intermédiaires de végétation (ce qui assurera une floraison et une fructification s'étalant entre avril et novembre). Enfin, il faut favoriser la clématite, les aubépines et noisetiers et il est également conseillé d'exercer des coupes forestières en mosaïque espacées dans le temps (PAPILLON *et al*, 2000).

Lors de la dispersion des juvéniles, les haies servent de voie naturelle pour des Muscardins pouvant se déplacer entre 1 et 3 km. La conservation (et la « replantation ») des haies est un élément majeur pour la protection d'un nombre considérable d'espèces animales s'en servant comme abris, lieu de nourrissage, de reproduction ou encore comme corridor écologique.

Le Campagnol aquatique *Arvicola sapidus*

Ecologie

Aussi appelé rat d'eau, le Campagnol aquatique est le plus gros des campagnols vivant dans notre pays. On le trouve le long des cours d'eau lents, dans les drains, les queues d'étang, les prairies très humides et les tourbières. Il affectionne les rives possédant une végétation assez dense. Il se nourrit presque exclusivement de végétaux (herbes aquatiques, rivulaires ou des prairies) voire d'animaux divers (amphibiens, poissons ou insectes). Il creuse son terrier dans les berges ou sous les touradons de Molinies ou de Carex.

Répartition

Le Campagnol amphibie ne se rencontre que dans la péninsule Ibérique et en France. Il atteint sa limite orientale en Champagne-Ardenne et semble absent dans la Nord et en Lorraine (ce qui peut paraître étonnant vu sa répartition champardennaise) et en Alsace. Dans la région, on le trouve surtout dans le Ardennes, dans le sud de la Haute-Marne et en Champagne Humide. Il est inscrit sur les listes rouges mondiale, nationale (statut indéterminé) et régionale (à surveiller).

Menaces et mesures de protection

Il est difficile de connaître réellement le statut de cette espèce. Les inventaires sont délicats et seules les données d'analyse de pelotes de réjection nous fournissent quelques renseignements. Ce sont essentiellement les pelotes d'Effraies des clochers qui sont utilisées, cette espèce ayant un sceptre alimentaire très large. L'Effraie ne capturant pratiquement que des jeunes individus (les adultes peuvent atteindre 20 cm de longueur !), cela reste une proie très rare et, de plus, assez difficile à identifier. En 2002, des tentatives de capture en vallée de la Voire (LPO) n'ont rien donné. Toutefois, les analyses de très nombreuses pelotes de réjections permettent d'affirmer que ce gros campagnol est en régression nette. Il est considéré comme une espèce très rare dans nos quatre départements.

Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont, comme pour les Crossopes, la disparition des milieux humides et la fragmentation des habitats où l'on trouve encore *Arvicola sapidus*.

Il faut également rester vigilant à ce que les anticoagulants destinés à lutter contre les Ragondins et les Rats musqués ne soient pas utilisés pas en bordure de nos cours d'eau ce qui ne manquerait pas d'affecter le Campagnol amphibie.

1.2. Les autres espèces méritant une attention particulière en Champagne-Ardenne

Le Sanglier *Sus scrofa*

1. Etat des lieux

- La croissance du Sanglier est spectaculaire dans la région et sensiblement le double du niveau de croissance national sur les 20 dernières années.
- Cette croissance est très forte durant les années 80 et se tasse un peu dans la dernière décennie, où elle évolue comme au niveau national.

	Prélèvements (enclos compris)			Taux de croissance annuel moyen	
	1982/1983	1989/1990	2000/2001	Sur 1982/2000	Sur 1989/2000
Régional	2.907	7.579	24.834	42%	+ 30%
National	70.900*	106.000*	382.518	26%	+ 24%
Rég./Nat.	4,1 %	7,2 %	6,5 %		

(*): chiffres nationaux à préciser

- Le prélèvement régional sur l'espèce a été environ multiplié par 3 sur les 10 dernières années.
- Au niveau infra-régional, cette croissance recouvre des disparités fortes entre les départements.

Des plans de chasse, avec minima et maxima, commencent à être institués de façon partielle ou totale dans les départements des Ardennes, de la Marne et de la Haute-Marne.

Les chiffres suivants sont les tableaux de chasse réalisés hors enclos :

	Réalizations hors parcs et enclos				Progression de 1982-83 à 2000-01	Progression de 1999-00 à 2000-01	Progression de 1999-00 à 2001-02	Croissance moyenne annuelle 1982-83 à 2000-01
	1982-83	1999-00	2000-01	2001-02				
Ardennes	654	4264	4893		648 %	14,8 %		36,0 %
Aube	302	3150	4230	4779	1301 %	34,3 %	51,7 %	72,3 %
Marne	719	5682	8702		1110 %	53,2 %		61,7 %
Haute-Marne	1232	5769	7009	7613	469 %	21,5 %	32,0 %	26,1 %
Région	2907	18865	24834		754 %	31,6 %		41,9 %

La croissance du Sanglier apparaît la plus forte dans les départements de la Marne et la Haute-Marne. Le développement du maïs et la tempête de 1999 sont deux explicatifs, auquel il faut ajouter l'agrainage. Ce dernier a pour conséquence de sédentariser le Sanglier et, dans une certaine mesure d'améliorer le taux de reproduction ce qui induit, localement, de fortes augmentations des effectifs, non sans conséquence.

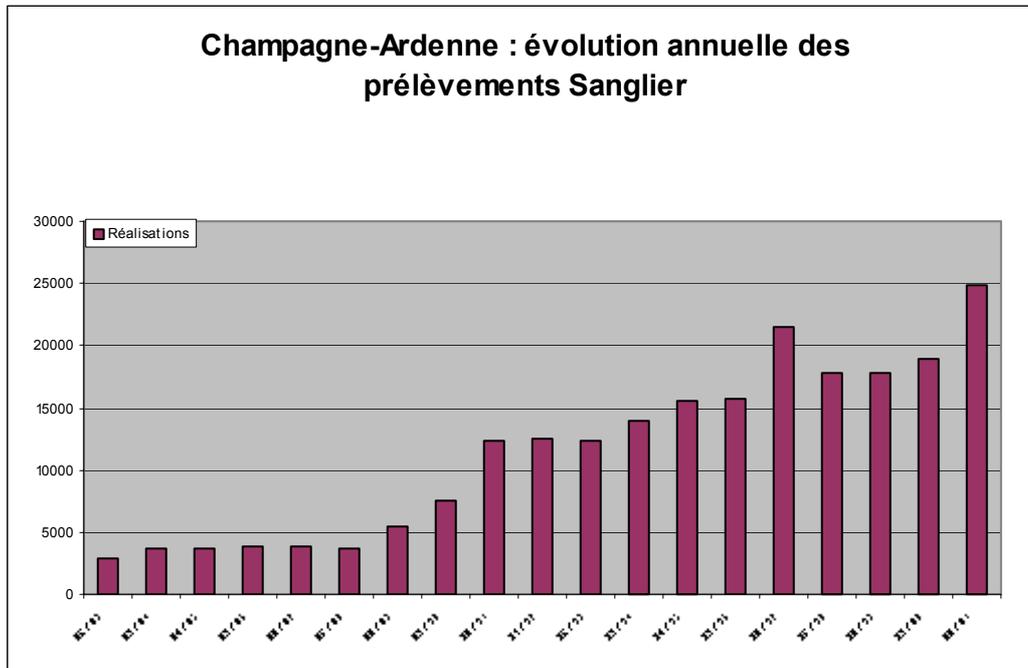
Ces dernières années la forte augmentation des populations de Sangliers a eu pour effet de doubler l'indemnisation des dégâts aux cultures qui leur sont attribués. Depuis 1995 des atteintes, notables, aux prairies sont constatés. Ce déséquilibre peut aller jusqu'à occasionner, localement, des disparitions d'espèces végétales protégées.

Cette sur-densité a des conséquences néfastes pour l'ensemble de la faune sauvage. Le régime alimentaire du Sanglier le conduit notamment à la destruction des nichées d'oiseaux nichant au sol (cela pourrait affecter par exemple la Gelinotte des bois). La destruction d'habitats tels que les mares, importantes pour les

batraciens, sont de plus en plus fréquentes. En outre cette surpopulation de Sanglier peut avoir des conséquences négatives sur les aménagements favorables aux petits gibiers, par leur destruction.

Une recrudescence des épizooties peut être liée à l'évolution de nombre de Sanglier. Parmi ces maladies, on peut citer : la maladie d'Aujeszky, la peste porcine (potentiellement).

Le croisement entre le Sanglier et le cochon domestique ou vietnamien n'est peut-être pas étranger à certaines maladies, comme la peste porcine.

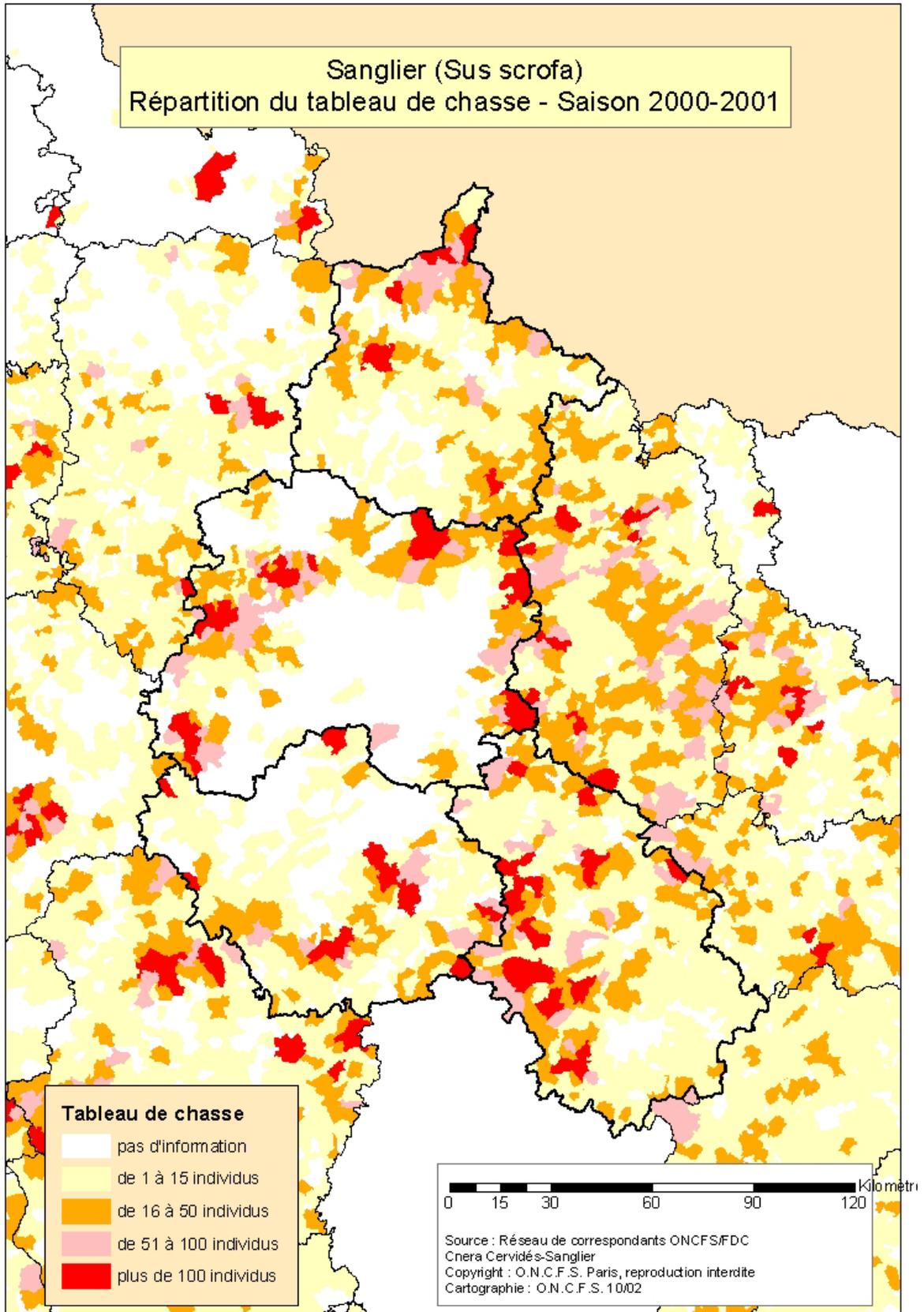


2. Perspectives

La maîtrise de l'évolution des effectifs de Sanglier passe par la généralisation du plan de chasse avec minima et maxima élaboré par massif forestier et non par propriété. Au besoin, l'utilisation de la disposition réglementaire visant la battue administrative pourrait être utilisée pour réguler les populations en dehors de la période de chasse.

Le mode de gestion doit s'orienter vers un tir qualitatif qui prélève non seulement les bêtes de moins de 50 kg mais imposer également un prélèvement minimum au-delà de ce poids, dont les laies qui ont un taux de production plus élevé que les jeunes.

Les croisements, avec le cochon domestique ou vietnamien, sont une cause de l'appauvrissement de l'espèce, « pollution génétique », qu'il convient de résorber.



Le Cerf élaphe *Cervus elaphus*

1. Etat des lieux

L'état des effectifs des populations de Cerfs élaphe est globalement méconnu, hors des comptages partiels menés notamment par l'Office National des Forêts, sur certains massifs forestiers domaniaux. En conséquence, les chiffres qui suivent sont les résultats des tableaux de chasse hors parcs et enclos. Ceux-ci donnent une valeur indicative de l'évolution des populations.

L'évolution du tableau de chasse depuis 1982-1983 peut être comparée, aux niveaux régional et national.

	Saison 1982-1983	Saison 1989-1990	Saison 2000-2001	%d'augmentation 1982/2000	%d'augmentation 1989/2000
Régional	1.380	1.475	2.358	+ 71%	+ 60%
National	9.300*	13.000*	35.305	+ 280%	+ 72%
Rég./Nat.	15%	11%	7%		

(*): chiffres nationaux à préciser

	Réalizations hors parcs et enclos				Progression de 1982-83 à 2000-01	Progression de 1999-00 à 2000-01	Progression de 1999-00 à 2001-02	Croissance moyenne annuelle 1982-83 à 2000-01
	1982- 83	1999- 00	2000- 01	2001- 02				
Ardennes	255	395	467	558	83,1%	18,2 %	19,5 %	4,6 %
Aube	119	427	521	529	337,8 %	22,0 %	1,5 %	18,8 %
Marne	698	489	593		- 15,0 %	21,3 %		- 0,8 %
Haute-Marne	308	803	777	877	152,3 %	- 3,2 %	12,9 %	8,5 %
Région	1380	2114	2358		70,9 %	11,5 %		3,9 %

Globalement, sur l'ensemble de la région, le tableau de chasse réalisé est passé de 1380 à 2358 animaux en 18 ans, indiquant une augmentation plus faible qu'en moyenne nationale. Ceci s'explique par une présence ancienne du Cerf élaphe dans les grands massifs de la région.

L'évolution des prélèvements sur la Région, sur 18 ans, est aussi moins régulière qu'au niveau national. A noter l'augmentation brutale des prélèvements à partir de 1989 dans la Haute Marne, et à partir de 1991 dans la Marne où la courbe des prélèvements, de forme sinusoïdale, révèle une gestion ancienne et maîtrisée de l'espèce. Pour les Ardennes et l'Aube l'évolution des prélèvements est plus exponentielle, ce qui traduit une augmentation constante des effectifs et une colonisation de massifs où l'espèce était absente.

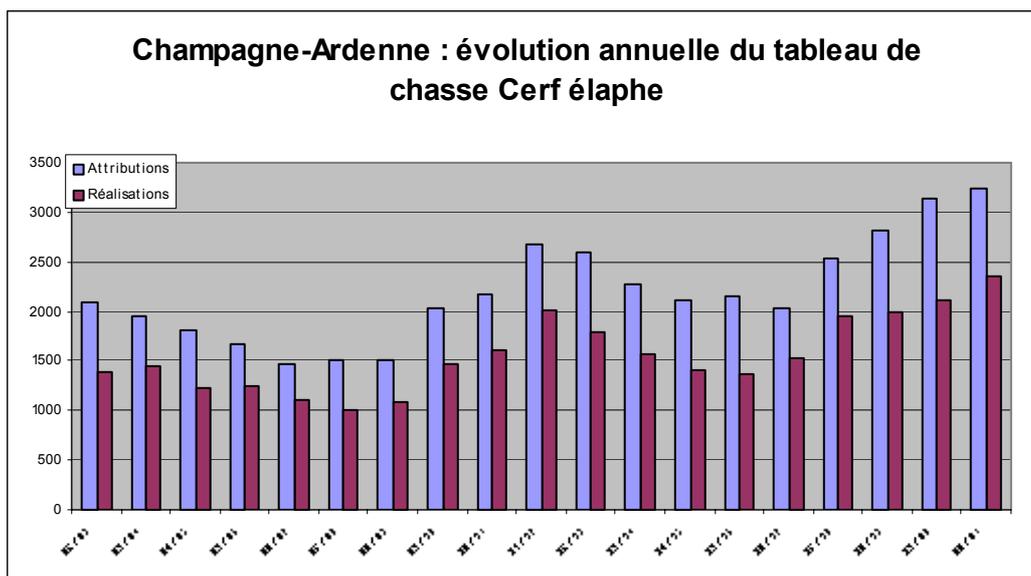
Il est à noter que le Cerf élaphe a colonisé, ces dernières années les massifs du Jarney (52) en limite des Vosges, la forêt domaniale de la Crête (52), le camp militaire de Suippes (51), la forêt de Montdieu (08), ... La tempête du 24 décembre 1999 a été un facteur déterminant pour cette extension.

La Région Champagne-Ardenne contribuait au plan de chasse national à hauteur de 15 % en 1982, 7 % en 2000 : ceci s'explique par une relative stabilité du Cerf élaphe dans la Région, tandis que l'espèce était en extension dans d'autres régions.

Les dégâts indemnisés connaîtraient une régression. Cela s'expliquerait par l'effet tempête qui a permis l'ouverture de trouées en forêt dans lesquelles l'installation de semis et de broussailles permettent le maintien des animaux sur ces nouvelles sources de gagnage.

Le déplacement des animaux est contrarié par les structures autoroutières et ferroviaires qui sont de véritables obstacles à la circulation des cervidés. La mise en place de passages à gibiers,

fonctionnels, est à développer, en concertation avec les partenaires cynégétiques, afin de rétablir des corridors entre les grands massifs forestiers.



2. Perspectives

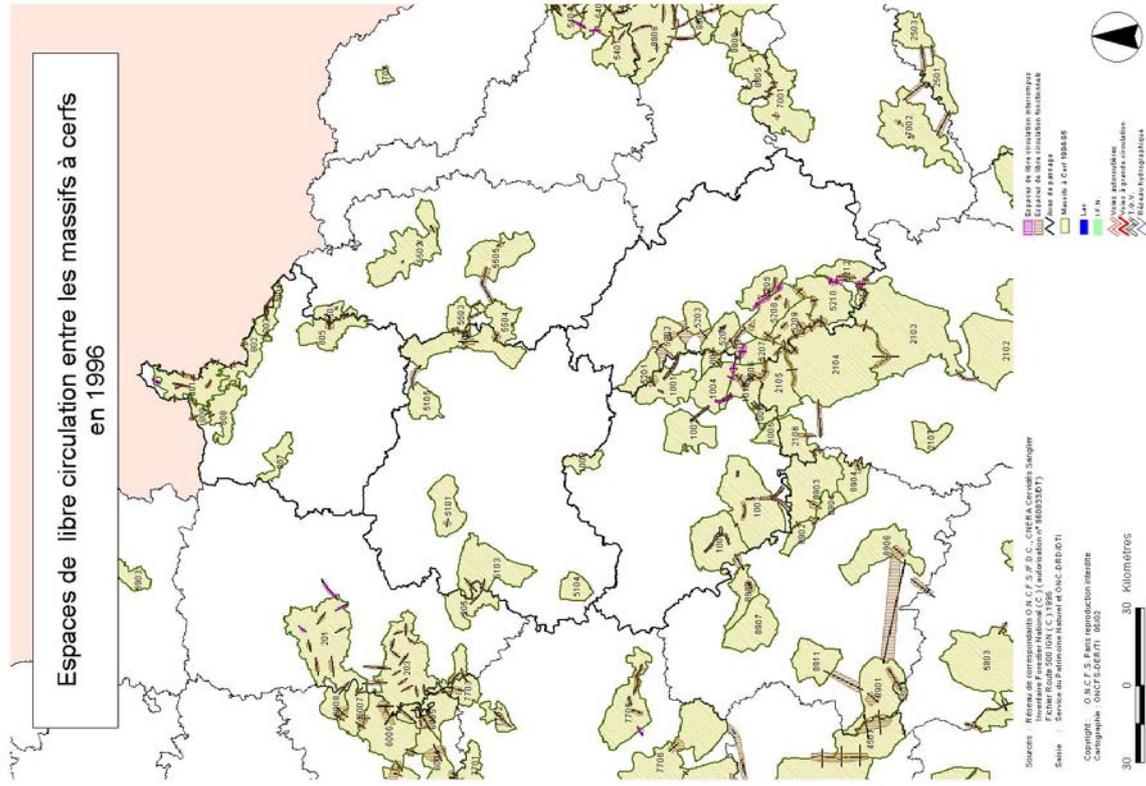
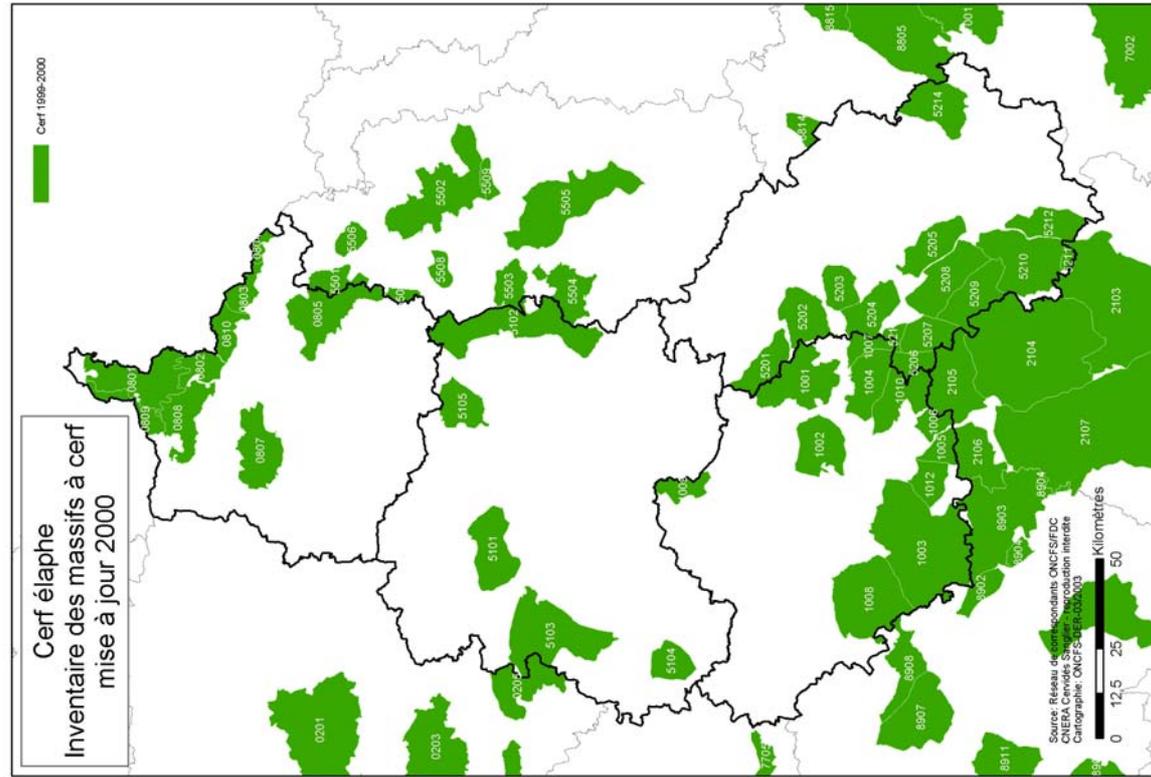
Le niveau des populations de Cerf élaphe semble être acceptable sur la plupart des massifs forestiers, excepté peut-être en forêt de Montdieu (08).

Une stabilité est donc souhaitée, en définissant un objectif de l'effectif optimum à atteindre par population suivant les massifs forestiers.

Pour une meilleure gestion, des prélèvements qualitatifs généralisés permettraient une répartition homogène sexe-ratio par classes d'âge.

Il est à noter un intérêt différent des partenaires cynégétiques qu'ils soient forestiers ou chasseurs. Les premiers prônant une diminution, pouvant être non négligeable, des populations compte-tenu des dégâts sur les peuplements forestiers, les seconds favorables à une augmentation des effectifs.

Un compromis pourrait être trouvé en justifiant de la nécessité du maintien d'un certain nombre d'arbres abîmés écorcés ou frottés par le cerf, afin d'éviter l'extension des taches de dégâts qui deviendraient préjudiciables au devenir des peuplements.



*Le Chevreuil *Capreolus capreolus**

1. Etat des lieux

L'état des effectifs des populations de Chevreuils est globalement méconnu, hors des comptages partiels menés notamment par l'Office National des Forêts, sur certains massifs forestiers domaniaux. En conséquence, les chiffres qui suivent sont les résultats des tableaux de chasse hors parcs et enclos. Ceux-ci donnent une valeur indicative de l'évolution des populations.

L'augmentation de la population de chevreuil est importante en Champagne-Ardenne, avec un rythme de croissance sensiblement identique à celui constaté au niveau national.

	1982/1983	1991/1992	2000/2001	Croissance 1982/2000	
				Totale	En moyenne annuelle
Régional	6.040	17.545	33.051	+ 447%	+ 25%
National	85.000*	200.500*	430.262	+ 406%	+ 23%
Rég./Nat.	7 %	9 %	8 %		

(*): *chiffres nationaux à préciser*

Cette croissance est régulière depuis 18 ans, sur l'ensemble de la Région, mais elle masque des disparités entre les départements.

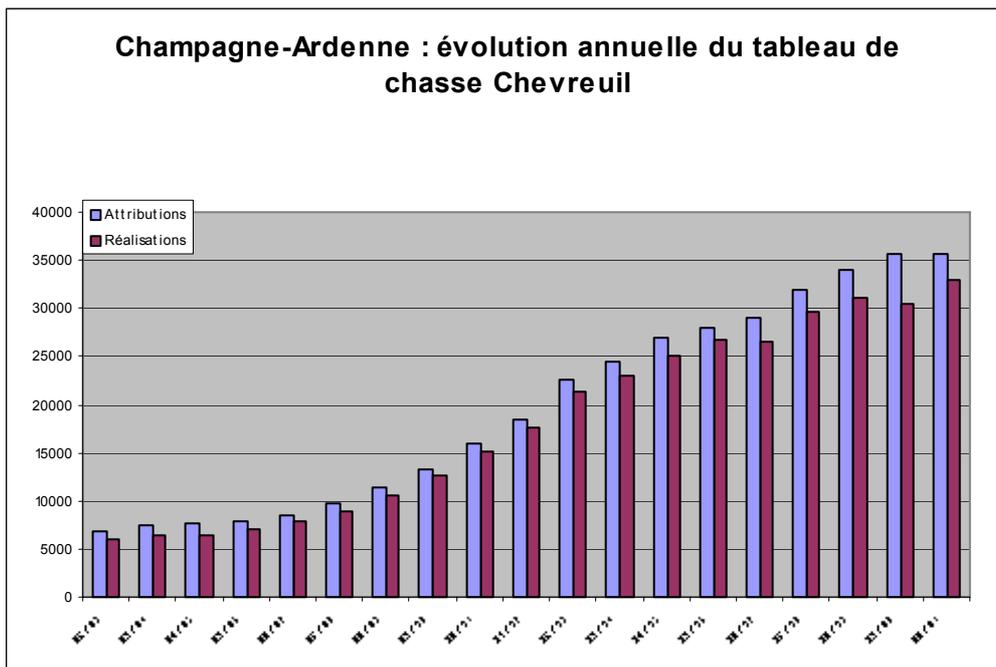
	Réalizations hors parcs et enclos				Progression de 1982-83 à 2000-01	Progression de 1999-00 à 2000-01	Progression de 1999-00 à 2001-02	Croissance moyenne annuelle 1982-83 à 2000-01
	1982-83	1999-00	2000-01	2001-02				
Ardennes	1956	6028	6217	6288	218 %	3,1 %	4,3 %	12,1 %
Aube	726	6794	6949	7011	857 %	2,3 %	3,2 %	47,6 %
Marne	1876	8296	9304		396 %	12,2 %		22,0 %
Haute-Marne	1482	9333	10476	10925	607 %	12,3 %	17,1 %	33,7 %
Région	6040	30451	32946		445 %	8,2 %		24,7 %

Le taux de croissance, nettement plus fort dans la Haute-Marne et dans l'Aube qu'ailleurs, s'explique essentiellement par le développement du chevreuil en plaine et dans les boqueteaux.

Toutefois, depuis la saison de chasse 1998/1999, on constate, pour l'ensemble de la région, que l'évolution des prélèvements connaît un tassement.

Le domaine du chevreuil s'est étendu à la plaine, où il parvient à se sédentariser. Ceci s'observe notamment en plaine céréalière où on constate, cependant, une certaine stagnation de son extension. Dans l'Aube, le caractère de plaine semblerait être plus une situation d'opportunité, la remise restant toujours la forêt.

En plaine, le chevreuil est victime de la mécanisation des pratiques agricoles moderne. Les engins de déshydratation de la luzerne, de plus en plus rapides, sont une cause importante de la mort de très jeunes animaux, qui restent tapis les jours suivant leur naissance.



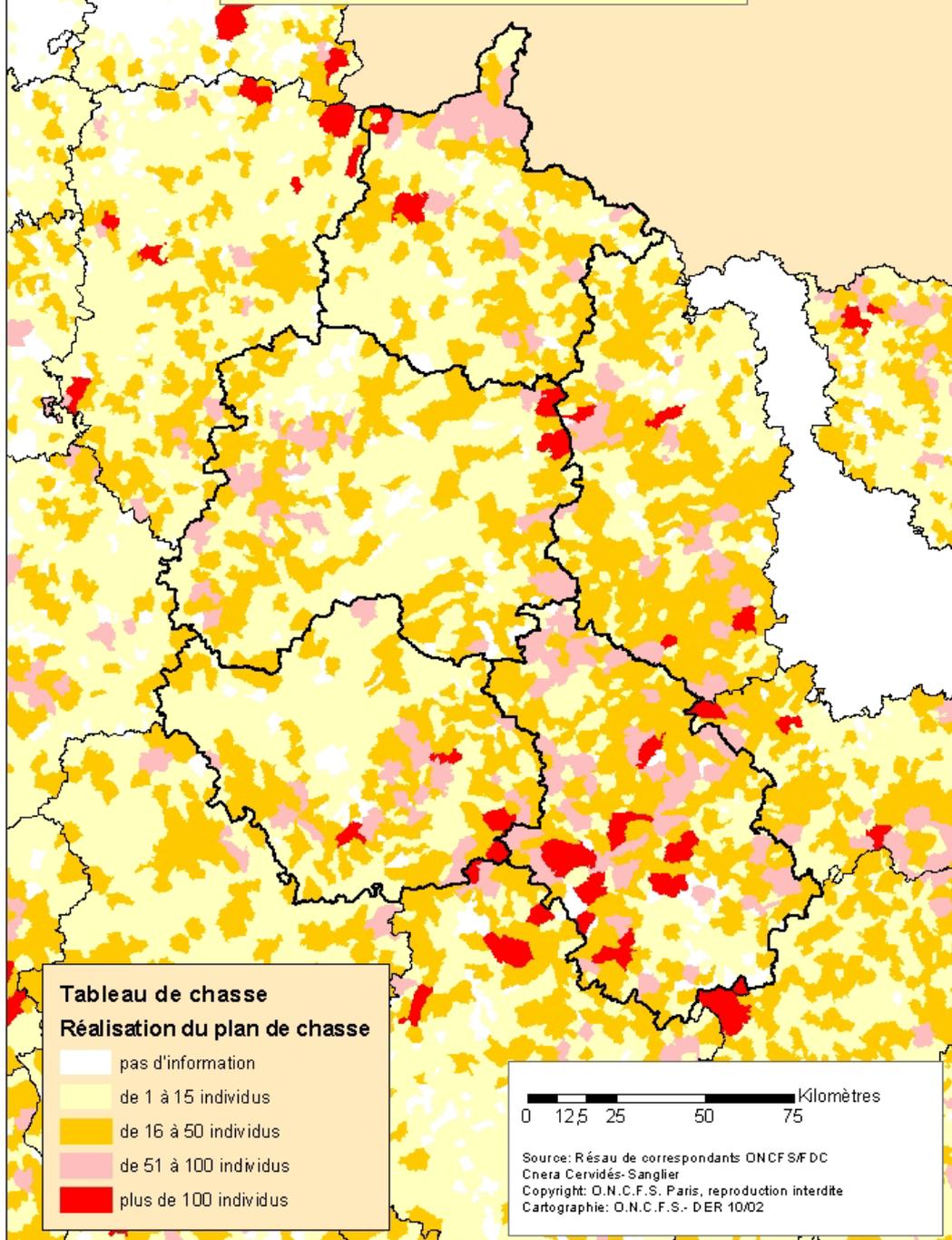
2. Perspectives

Les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne connaîtraient un point d'équilibre qu'il conviendrait à ne pas dépasser, tandis qu'en Haute-Marne ce seuil serait au-delà de cette limite.

En conséquence il convient de ne pas rechercher l'augmentation des populations actuelles et de revenir à un niveau raisonnable pour le département de la Haute-Marne.

Le comportement du « chevreuil de plaine » est à étudier, pour établir des niveaux de population supportables, en fonction des différents types de culture en présence.

Chevreuil (*Capreolus capreolus*)
Répartition communale des réalisations
du plan de chasse - saison 1998/1999



Le Lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus*

1. Etat des lieux

	<i>Réalisation des prélèvements</i>			<i>Progression des prélèvements</i>		
	1974-1975	1983-1984	1998-1999	1974-75 / 1983-84	1974-75 / 1998-99	1983-84 / 1998-99
National	13.200.000	6.400.000	3.200.000	- 51,5 %	- 75,8 %	- 50,0 %
Régional	227.000	62.000	60.000	- 72,7 %	- 73,6 %	- 3,2 %
Rég./Nat.	1,7 %	1 %	1,9 %			

La chute très brutale des prélèvements dans la région entre 1974 et 1983 s'explique probablement par l'évolution des paysages agricoles champenois durant cette période. Il serait intéressant d'apprécier quel a pu être l'impact des autres facteurs de régression de l'espèce : report de la pression de chasse sur d'autres espèces (grand gibier...), persistance de la myxomatose et apparition de la VHD, qui fragilisent des populations locales isolées génétiquement...

On peut noter que le tableau de chasse entre 1983/1984 et 1998/1999 reste, au niveau régional, sensiblement constant, alors qu'il continue de chuter de moitié au niveau national. Cela démontrerait une bonne stabilité du Lapin qui laisserait des opportunités de gestion intéressante. Notons toutefois que cette espèce est quasi absente de Haute-Marne.

Le Lapin peut occasionner des dégâts sur le vignoble champenois, ce qui oblige les viticulteurs à utiliser des protections pour les plans.

Toutefois, le Lapin de garenne présente un fort intérêt écologique, notamment par son rôle sur le maintien des pelouses rases, des plantes pionnières des sols dénudés, des insectes associées à ces plantes. Ses terriers sont exploités par d'autres mammifères, le Tadorne de Belon, les batraciens (Crapaud calamite, Alyte accoucheur)...

2. Perspectives

L'espèce a fortement souffert d'une profonde évolution des espaces ruraux. Le Lapin constituait, dans le passé, avec le Lièvre et le perdreau l'un des gibiers de base dans de nombreux secteurs de la Région Champagne-Ardenne. Cette situation ne traduit pas un désintérêt des chasseurs, mais seulement une réduction de l'aire de répartition du Lapin. Cependant, dans les zones urbanisées et industrielles l'espèce peut être très bien représentée et causer des perturbations par le creusement de leurs terriers. Des potentialités de redéveloppement du Lapin existent, au moins sur certains territoires.

Le Lièvre brun *Lepus europaeus*

1. Etat des Lieux

La situation des populations diffère d'un département à l'autre. Pour les Ardennes le niveau des effectifs offre une bonne densité, notamment au sud (Champagne ardennaise), en Haute-Marne une baisse de la densité est constatée, tandis que pour la Marne l'état actuel paraît inquiétant.

En Champagne-Ardenne, le Lièvre est l'espèce faisant le plus l'objet d'analyses du réseau SAGIR. Les cause de mortalité les plus fréquentes sont :

- l'EBHS ou maladie hémorragique du Lièvre (cause de mort pour 1/5 des Lièvres analysés),
- intoxications par les inhibiteurs des cholinestérases,
- pasteurellose et pseudotuberculose (cause de mort d'environ 1/10 des Lièvres),
- tularémie.

2. Perspectives

Le Lièvre brun étant intéressant pour la chasse du petit gibier de plaine, il est nécessaire de poursuivre l'étude régionale pour mieux appréhender les facteurs favorables à l'augmentation de sa population par la mise en place d'une gestion cynégétique et des milieux appropriés à son développement. Localement, le piégeage est un facteur favorable au développement de l'espèce.

Les plans de chasse Lièvres, à généraliser, pourraient permettre le suivi des tendances de la dynamique des populations.

Aujourd'hui, on peut avancer que la moitié du tableau de chasse annuel est réalisé durant les 3 premiers jours de chasse au Lièvre.

2. Les Chiroptères

2.1. Les espèces en danger, vulnérables, rares et à surveiller en Champagne-Ardenne

légende du tableau n°2 :

listes rouges : E (espèce en danger), V (espèce vulnérable), R (espèce rare), I (statut indéterminé) et S (à surveiller) et x pour la liste rouge mondiale (simplement inscrite avec des degrés divers).

DH : Directive habitat et l'annexe où figure l'espèce dans l'ordre II puis IV, sachant que l'inscription à l'annexe II est supérieure vu l'obligation de définir des ZSC pour ces espèces.

tendance : tendance depuis 1980 en diminution (--), en augmentation (++), stable (=) et inconnue (?).

effectifs : fourchette d'individus ou ? (inconnu).

fiabilité : certain à plus de 80% (1), de 50 à 79% (2) et à moins de 50% (3). La précision est apportée uniquement quand une tendance ou un effectif sont donnés.

statut : comprendre statut biologique avec (A) se reproduit et hiberne et (B) quand il s'agit d'un visiteur d'automne ou strictement hibernant. Le (?) signale l'inconnue du statut avec certitude.

Espèce nom français <i>nom latin</i>	Listes rouges			DH	tendance	effectifs	fiabilité	statut
	Région	France	Monde					
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	E	V	V	II	--	<1000	1	A
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	E	V	x	II	--	<1500	2	A
Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	E	V	V	II	?	<500	3	A
Sérotine de Nilsson <i>Eptesicus nilssoni</i>	R	R		IV	?	<10	2	B
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	S	S		IV	?	?		A
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i>	V	V	x	II	=	<50	1	B
Vespertilion de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	V	V	V	II	?	?		A
Vespertilion de Brandt <i>Myotis brandti</i>	R	R		IV	?	?		?
Vespertilion des marais <i>Myotis dasycneme</i>	V	E	V	II	--	<10	2	B
Vespertilion de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	S	S		IV	=	>10000	3	A
Vespertilion à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	E	V	V	II	--	<500	2	A
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	E	V	x	II	--	<6000	2	A
Vespertilion à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	S	S		IV	?	?		A
Vespertilion de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	V	S		IV	?	?		A
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	R	V	x	IV	?	?		A
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	V	V		IV	--	?	3	A
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>		S		IV	++	<10	2	?
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	R	S		IV	?	?		B
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	S		IV	=	>20000	2	A
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>					?	?		A
Oreillard septentrional <i>Plecotus auritus</i>	V	S		IV	?	?		A
Oreillard méridional <i>Plecotus austriacus</i>	V	S		IV	?	?		A
Sérotine bicolore <i>Vespertilio murinus</i>	R	R		IV	?	<10	2	B

Tableau n°2 : Chiroptères en danger, vulnérables, rares et à surveiller en Champagne-Ardenne

2.2. Les espèces dont la protection est prioritaire en Champagne-Ardenne

Même si l'ensemble des espèces mérite des actions de protection, au vu notamment de leur hyper spécialisation, et donc de leur grande fragilité, un groupe de neuf est à surveiller et justifie des programmes rapides ciblés sur leur conservation.

Grand Rhinolophe

Petit Rhinolophe

Vespertilion à oreilles échancrées

Grand Murin

Barbastelle

Minioptère de Schreibers

Vespertilion des marais

Vespertilion de Bechstein

Noctule de Leisler

Pour certaines (en gras et surlignées), il est facile d'imaginer un programme de suivi et des actions de conservation. La plupart des sites d'élevage des jeunes et d'hibernation sont maintenant connus et une majorité bénéficie déjà de mesures de protection, réglementaires et de maîtrise foncière ou de suivi (actions du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne et du "groupe chiroptère régional").

Pour les autres, il sera impossible de mesurer rapidement les effets d'actions de protection, à l'échelle humaine d'un programme.

Vu que toutes les espèces sont des insectivores stricts, nous n'aborderons pas les régimes alimentaires. Les Chiroptères sont des spécialistes des grandes masses ; une espèce chasse les types d'insectes pour lesquels elle s'est spécialisée et au moment où leur abondance est maximale. Les régimes varient donc considérablement au grès de l'offre du milieu et de la phénologie entomologique. De plus, l'information est encore fragmentaire, les analyses sont complexes et très peu de travaux sont engagés.

Nous reprendrons pour chacune d'elles les actions possibles.

Nous ferons référence à deux enquêtes récentes pour recadrer les effectifs régionaux dans le contexte national (enquête parue dans ARVICOLLA en 1997 - tome IX - n°1) et du Grand-Est concernant les régions Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté (actes des 1^{ères} rencontres du Grand-Est - 2000).

Le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

Quatre colonies d'élevage sont actuellement connues. Les sites se partagent à parts égales entre des combles et, fait exceptionnel dans le Nord de la France, des milieux souterrains. Au vu des effectifs hibernants, on estime que de 1 à 2 colonies sont encore à découvrir dans le sud de la région.

La majeure partie des sites d'hivernages est connue et plus des 2/3 sont protégés par le CPNCA¹. Le GRAND-EST² abrite 16% de la population hivernale nationale et 17% de la population estivale. Les effectifs de 2000 sont de 805 individus en hiver pour la C-A (20% de la population du GRAND-EST) et de 350 en été (16% de la population du GRAND-EST).

Notre région se trouve sur le front de régression de l'espèce. Son statut est résumé ainsi dans le rapport du plan de restauration national SFEPM/ Ministère de l'Environnement (rapports de 99 à 02) : "Elle a disparu des Pays-Bas et elle est fortement menacée aux marges de son aire de distribution : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse et Pologne." Les diverses actions de protection de gîtes ont permis une stabilisation et parfois, quand la protection englobe les sites hiver et d'été, une reprise positive de la dynamique.

Deux sites d'hiver et deux d'été sont suivis dans le cadre national du "Plan de restauration des Chiroptères".

La protection des sites doit être poursuivie. L'effort doit se porter en priorité sur les colonies de parturition ou d'été (de mise bas et d'élevage des jeunes). Les qualités des habitats de chasse doivent être maintenues autour des gîtes d'hiver (reprise d'alimentation en sortie d'hibernation = survie des femelles et optimisation des capacités de reproduction) et des gîtes d'été (survie juvénile).

Cette espèce est facile à suivre (été et hiver), elle peut devenir une espèce indicatrice.

¹ Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne

² proportion entre l'effectif signalé dans le Grand-Est (2000) et celui donné dans l'enquête nationale de 1997 (ARVICOLA – 1997 – Tome IX – n°1).

Le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

Douze colonies d'élevage sont actuellement connues. Les sites sont tous épigés (dans les parties chaudes des bâtiments). Au vu des effectifs hibernants, on estime au double le nombre de colonies à découvrir dans le sud de la région. L'espèce hiberne en souterrain (grottes, carrières souterraines, caves,...).

Les principaux sites d'hibernation sont protégés ou suivis. Le site des carrières souterraines de Bossancourt et Arsonval est le site majeur, le plus important connu en Europe de l'Ouest. On y dénombre en hiver 500 individus (10% de la population française!). Aucun site d'été n'est protégé. Cette espèce est très mobile et change souvent de site de mai à septembre (fonctionnement en métacolonie). Ces déplacements sont toutefois réduits, inférieurs à 10 kilomètres. Ce constat fragilise l'espèce en isolant les populations.

Le GRAND-EST abrite 31% de la population hivernale nationale et 13% de la population estivale. Les effectifs de 2000 pour la C-A sont de 654 individus en hiver (28% de la population du GRAND-EST) et de 634 en été (14% de la population du GRAND-EST).

La région se trouve sur le front de régression. On lit dans le plan de restauration : "... est en forte régression dans le nord de son aire de répartition. Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg ...subsiste à l'état de noyaux relictuels en Grande Bretagne, en Belgique, en Allemagne et en Suisse. Absente de la région Nord de la France...". La protection des principaux gîtes d'hiver a permis une augmentation des effectifs locaux. Les suivis réalisés par le CPNCA sur le site protégé de Bossancourt et Arsonval montrent une progression de 60% en dix ans.

Deux sites d'hiver et trois sites d'été sont suivis dans le cadre national du "Plan de restauration Chiroptère".

Il est vital de protéger l'ensemble des sites d'hiver de la région, notamment au vu des difficultés, voire de l'impossibilité, de protéger ceux d'été (maison particulière). Quatre colonies de parturition sont connues en bâtiment public (maisons forestières et propriétés communales), leur protection peut-être envisagée rapidement.

Le Petit Rhinolophe ne se prête pas facilement aux suivis (éparpillement dans des micro-sites hivernaux au grès des rigueurs et clémences hivernales). Il serait préférable de concentrer l'effort sur certains sites. Des actions de protection des habitats de chasse sont envisageables autour des sites connus sur un rayon réduit (de 2 à 5 kilomètres autour des sites d'été et 1 km autour de ceux d'hiver).

Le Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

Quatre colonies d'été sont connues. Deux sont protégées et les deux autres bénéficient de conventions garantissant leur maintien dans les bâtiments (actions du CPNCA). L'espèce s'observe régulièrement avec le Grand Rhinolophe et, de fait, elle bénéficie des mesures de protection des sites hivernaux engagées pour cette dernière. Néanmoins, ce vespertilion s'éparpille également dans d'autres sites.

Le GRAND-EST abrite 8% de la population hivernale française et 20% de la population estivale. Les effectifs de 2000 pour la C-A sont de 306 en été (7% de la population du GRAND-EST).—les chiffres d'hiver pour le GRAND-EST sont inconnus-

La région se trouve sur la limite de répartition. On peut lire dans le plan de restauration "...L'espèce est rare en Alsace, en Bretagne et dans le Nord de la France. Sur la majeure partie de son aire de distribution, elle reste peu abondante...". Sur le site de Bossancourt et Arsonval, où on protège les sites d'hiver et le site d'élevage, la population est en augmentation de 5% par an. Partout ailleurs, les effectifs stagnent ou régressent fortement.

Deux sites d'hiver et deux sites d'été sont suivis dans le cadre national du "Plan de restauration des Chiroptères".

La protection des gîtes d'été doit être une priorité. La protection hivernale semble suffisante. La qualité des habitats de chasse autour des principaux sites (été et hiver) doit être maintenue.

Les colonies d'été sont faciles à suivre. Le suivi hivernal doit se limiter aux principaux sites.

Le Grand Murin *Myotis myotis*

Huit colonies d'été sont connues, elles sont toutes suivies (7 par le CPNCA et 1 par LPO). L'espèce utilise des combles pour élever ses jeunes. Des anciennes colonies souterraines ont disparu dans les années 1950 à 1960. L'une d'elles hébergeait plus de 2000 individus. Les colonies d'été sont très fragiles, elles subissent des destructions directes (tir de 40% des animaux en 2001 dans une colonie de l'Aube) et des dérangements importants (deux cas connus depuis 2000). L'espèce fonctionne, pour les colonies les plus anciennes, en métacolonie sur une échelle géographique probable de plusieurs milliers de kilomètres carrés. Le comportement hivernal est pratiquement inconnu et on retrouve moins de 10% des effectifs d'été dans les sites hivernaux (ce constat est général sur l'ensemble de la France).

Aucun site d'été n'est protégé.

Le GRAND-EST abrite 21% de la population hivernale nationale et 30% de la population estivale. Les effectifs de 2000 pour la C-A sont de 263 individus en hiver (11% de la population du GRAND-EST) et de 4237 individus en été (22% de la population du GRAND-EST).

On peut lire dans le plan de restauration : "...Dans le Nord, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas...". Notre région se trouve dans le bastion septentrional de l'espèce et, à ce titre, le Grand Murin doit bénéficier d'un programme ambitieux.

Deux sites d'été sont suivis dans le cadre national du "Plan de restauration des Chiroptères".

Les colonies de parturition doivent être protégées et les propriétaires doivent être indemnisés pour les dérangements induits par la présence des animaux (bruits, odeurs,...). Des mesures incitatives au maintien des herbages et de l'élevage doivent être développées autour des sites d'été.

Les colonies peuvent être suivies. Les effectifs d'hiver sont impossibles à dénombrer avec précision.

La Barbastelle *Barbastella barbastellus*

Six colonies d'élevage sont connues essentiellement en Haute-Marne. Un site d'hiver, les forts de la région de Langres, héberge 97% de la population régionale.

La protection de cette zone doit être optimisée car certains anciens ouvrages militaires ne bénéficient d'aucune protection. Le CPNCA assure la cohérence des actions sur ce secteur.

Le GRAND-EST abrite 41% de la population hivernale nationale et 4% de la population estivale. Les effectifs de 2000 pour la C-A sont de 274 individus en hiver (15% de la population du GRAND-EST) et de 11 en été (5% de la population du GRAND-EST).

Cette espèce n'est pas facile à découvrir et à suivre. Les naturalistes connaissent peu de choses sur ses mœurs et ses habitats de vie. A titre d'exemple, dans les années 1980, on la classait dans les espèces arboricoles, or, toutes les colonies connues sont dans des granges anciennes!

La Barbastelle est très mobile et les effectifs fluctuent au grès des rigueurs climatiques.

Les inventaires d'été doivent continuer et le site d'hiver de la région de Langres doit être suivi (ce site est suivi dans le cadre national du plan de restauration). L'habitat de chasse doit être protégé autour de toutes les colonies d'hiver et d'été.

Le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*

La Champagne-Ardenne est en limite nord de répartition. Un seul site régulier est connu pour l'espèce. Il se trouve au sud de la Haute-Marne et abrite entre 20 et 40 individus en automne et hiver.

Ce site doit être protégé et suivi. Les qualités de l'habitat doivent être maintenues.

Le Vespertilion des marais *Myotis dasycneme*

Notre région se trouve en limite sud de la répartition. L'espèce est observée très irrégulièrement en hiver et uniquement dans les Ardennes. Les suivis actuels des divers sites souterrains de ce département par le CPNCA et le groupe chiroptère régional suffisent à la surveillance de l'espèce.

Un soutien financier est nécessaire pour pérenniser cette surveillance. La protection engagée par le CPNCA des sites souterrains doit être confortée dans les Ardennes.

Le Vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteini*

Cette espèce forestière est présente sur l'ensemble de la région, là où la couverture boisée est importante. Aucune colonie d'été n'est connue. Le comportement hivernal de ce vespertilion, espèce de fissures qui s'abrite profondément dans le substrat, ne facilite pas son suivi.

Les diverses protections de sites d'hiver engagées ou à programmer pour les chiroptères lui seront profitables.

Le maintien d'arbres à cavités et d'arbres morts en forêt ne peuvent que lui être favorable.

Cette espèce est impossible à suivre. Des études par radio télémétrie sur le comportement de quelques individus permettraient de mieux comprendre l'écologie du Vespertilion de Bechstein.

La Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*

Cette espèce forestière est de contact facile en Champagne-humide et dans d'autres boisements à chênes élevés, en situation édaphique favorable pour des hauteurs de plus de 25 mètres. Elle est plus rare dans les autres types forestiers.

Depuis l'arrivée des matériels de détection, son suivi s'est facilité.

On ne connaît aucune colonie. Cette espèce est un mystère. Des recherches sur son écologie seraient les bienvenues.

Son habitat de vie ne semble pas menacé. Toutes les mesures favorables au maintien des arbres percés et morts ne peuvent que lui être bénéfiques.

2.3. Les sites connus d'intérêts et justifiant des mesures de protection

En complément des mesures de protections données pour chaque espèce, nous fournissons la liste des **sites hivernaux** d'intérêts pour la conservation des Chiroptères. Pour certains, des actions sont contractualisées ou en cours, mais pour d'autres tout reste à faire. Certains sites abritent plus de 1000 chauves-souris mais en règle générale les effectifs varient de plusieurs dizaines à 400. Des découvertes sont toujours possibles et cette liste est provisoire (en gras les sites reconnus au plan national dans le cadre du plan de restauration) :

-carrières souterraines d'Arsonval et Bossancourt	Aube
-carrières souterraines des Riceys	Aube
-carrières souterraines à Channes	Aube
-captage à Pont-sur-Seine	Aube
-sites souterrains à Nogent-sur-Seine et Saint-Aubin	Aube
-grotte à Fontette	Aube
-sources captées du Pays d'Othe	Aube
-carrières souterraines à Chémery-sur-Bar	Ardennes
-ardoisières de Monthermé et de Deville	Ardennes
-ardoisières de Haybes et Fumay	Ardennes
-tunnel des Hénaux (Liart)	Ardennes
-fort de Sedan	Ardennes
-souterrain de Montlibert	Ardennes
-carrière d'Avenay Val d'Or	Marne
-carrières de Vertus	Marne
-carrière de Trigny	Marne
-grottes de Trois-Fontaines	Marne
-carrière d'Hermonville	Marne
-caves de Venteuil	Marne
-réseau d'eaux usées de Saint-Dizier	Haute-Marne
-carrière de Lamothe en Blaisy	Haute-Marne
-carrières de Choignes-Chamarandes	Haute-Marne
-source de Coublanc	Haute-Marne
-ouvrages militaires de la région de Langres	Haute-Marne
-carrières du Perthois	Haute-Marne

REDACTION :

Christophe HERVE (LPO Champagne-Ardenne)
Bertrand LEFEBVRE (ONCFS Ile-de-France / Champagne-Ardenne)
Bruno FAUVEL (Naturalistes de Champagne-Ardenne)

BIBLIOGRAPHIE : inventaires et suivis patrimoniaux

- Agence de l'Eau Seine Normandie (2002) – Une étude remarquable : La Loutre, *in Confluence*, n°36 : 24.
- ASPAS (1997) – La Loutre gardienne de notre eau, 26 p.
- BOUCHARDY C. (1981) – La Loutre (*Lutra lutra*) L., Centre Ornithologique Auvergne, Société pour l'Etude et la Protection de la Faune Sauvage et des Milieux Naturels, 47 p.
- BT (1988) – La Loutre, n°1003 : 1-33.
- BUTET A. et PAILLAT G. (1994) - Fragmentation et connectivité dans les paysages : importance des habitats corridors pour les petits mammifères. ARVICOLA-SFEPM, Tome VI N°2 : 5-12.
- BUTET A. (2002) - Le Muscardin, un animal méconnu. Le Courrier de la Nature-SNPN, N°201 : 34-39.
- CHARISSOU I. (2001) - Identification des insectivores de France : les Crossopes. ARVICOLA-SFEPM, Tome XIII N°1 : 6-8.
- COPPA G. (1991) - Etude d'une population de Muscardins dans une hêtraie en régénération du Nord-Est de la France. CICONIA, Vol 15 : 69-88.
- COPPA G. (1987) - Distribution des Musaraignes aquatiques dans le département des Ardennes. Bulletin de la société d'histoire naturelle des Ardennes, 77 : 38-46.
- DEOM P. (1987) - Le rat d'or. La Hulotte N°59 : 2-40.
- DELATTRE P. (1987) – Encyclopédie des carnivores de France : La Belette et l'Hermine, SFEPM, 73 p.
- DUHART M. (1996) - *Maintenir la population de Castor (Castor fiber) et favoriser son développement en Champagne-Ardenne à partir du lac du Der, ONC,*
- DUQUET M. (1995) – Inventaire de la Faune de France, Muséum National d'Histoire Naturelle, Nathan, 415 p.
- GRILLO X. (1997) – Atlas des mammifères sauvages de Rhône-Alpes, FRAPNA, 303 p.

- Groupe Mammalogique Normand (1997) - deuxième pré-atlas des mammifères sauvages de Normandie : 17 p.
- INDELICATO N. et CHARISSOU I. (1997) - Les musaraignes du genre *Neomys* en Limousin. EPOPS - La revue des naturalistes du Limousin : 41-55.
- JEAN-BAPTISTE J. (2000) - Du nouveau sur la musaraigne de Miller. Le petit Lérot - Groupe Mammalogique Normand : p 7.
- LEGER F. (1996 a) - Note sur l'historique de la présence du Castor *Castor fiber* sur le bassin versant de la Seine, bulletin mensuel de l'ONC n°217 : 10-15.
- LEGER F. (1996 b) - La réintroduction du Castor dans la région du Der (Haute-Marne), Bulletin mensuel de l'ONC n°217 : 16-31.
- LEGER F. (1996 c) - Bilan de la réintroduction du Castor, *Castor fiber*, en 1965/67 dans la région du Der (52 - Haute-Marne), Bulletin de la Société des Sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne : 505-522.
- LPO Champagne-Ardenne. (1999) - Atlas préliminaire des mammifères sauvages de Champagne-Ardenne : 16 p.
- MACDONALD D., BARRETT P., (1995). Guide complet des mammifères de France et d'Europe : 304 p.
- MAURIN H (1994) – Inventaire de la faune menacée en France : le livre rouge, WWF, Muséum national d'histoire naturelle, Nathan, 176 p.
- NOEL F. et JARRI B. (2000) - La musaraigne de Miller, nouvelle espèce pour la Mayenne et les pays de Loire. Biotope 53 : 92-95.
- ONCFS (2000) - Document d'objectifs Natura 2000 Le Lac du Der-Chantecoq (site n°89), 45-47 et 64-67.
- POIRE P. (1996) - Plan de gestion du Lac du Der-Chantecoq, ONC, fascicule 2 : 92.
- PAPILLON Y., BUTET A., PAILLAT G et MILAN-PENA N (2000) - Insectivores et rongeurs de France : Le Muscardin *Muscardinus avellanarius*. ARVICOLA-SFEPM : Tome XII N°2 : 39-49.
- POIRIER M. (1999) – La Loutre, le retour dans le parc naturel régional de la Forêt d'Orient ? rapport stage BTS, 37 p.
- ROGER M., DELATTRE P et HERRENSCHMIDT V. (1988) – Le Putois (*Mustela putorius Linnaeus*, 1758) – Encyclopédie des Carnivores de France, SFEPM.
- ROULAND P. (1983 ?) - Le Castor *Castor fiber* L., Bulletin mensuel de l'ONC n°74 ? : 26-37.

- RUETTE S., STAHL P., MIGOT P. et LEGER F. (2002) – Eléments de réflexion relatifs au classement de la martre, de la belette et du putois en tant qu'espèces susceptibles d'être classées nuisibles, ONCFS, 27 p.
- SCWAAB F., BRIOT J-P., ARTOIS M., LEGER F. et BERY-DEBEIRE D. (1993) – Atlas des mammifères sauvages de Lorraine, PNR de Lorraine, Editions de l'Est, 153 p.
- Société Nationale de protection de la nature (2002) – La Loutre d'Europe, le retour ?, *in Zones Humides infos*, n°38 : 23.
- SFEPM (1984) - Atlas des mammifères sauvages de France : vertébrés et principaux invertébrés, 299 p.
- SIRUGUE D., (1995) - PNR du Morvan. les mammifères sauvages du Morvan : 207 p.